

*fauteuil* ; les traits distinctifs « avec dossier » ou « avec accoudoir » sont considérés comme des sèmes spécifiques.

## EN ANALYSE DU DISCOURS

Pour A. Ali Bouacha, la généralisation « est un phénomène à la jonction de l'énonciation et de l'argumentation » (1994 : 281). Se pré-occupant du statut linguistique et de l'enjeu discursif de la question générique, l'auteur s'intéresse aux formes qui permettent à un locuteur de produire un énoncé qui se présente comme incontestable. Dans cette perspective, il oppose les « énoncés génériques » – qui ne se rencontrent que dans des situations spécifiques (axiomes des langages formels, phrases analytiques) – aux « énoncés généralisants », lesquels peuvent « se ramener à un ensemble pondéré mettant en jeu de la quantification (vrai pour tout  $x$ ), de l'aspectualisation (toujours vrai) et enfin de la modalisation (nécessairement vrai) » (1994 : 287). La notion de *généralisation*, que l'on peut définir « comme ce qui permet de dé-construire la singularité d'un évènement ou d'une propriété » (Ali Bouacha 1992 : 100), est susceptible de jouer « un rôle communicatif spécifique (cherchant à agir, inconsciemment peut-être, sur les croyances de l'autre) en transformant une expérience individuelle en vérité à valeur générale » (Moirand 1990 : 76).

► Argumentation, Question (en argumentation), Rhétorique

F. C.-B.

## Genre de discours

La notion de *genre* remonte à l'Antiquité. On la retrouve dans la tradition de la critique littéraire qui classe ainsi les productions écrites selon certaines caractéristiques, dans l'usage courant où elle est un moyen pour l'individu de se repérer dans l'ensemble des productions textuelles, puis, de façon fort débattue dans les analyses de discours et les analyses textuelles.

*Dans l'Antiquité* ont coexisté deux types d'activité discursive. L'une, qui est née dans la Grèce pré-archaïque, était le fait des poètes. Ceux-ci étaient chargés de jouer le rôle d'intermédiaire entre les dieux et les humains d'une part en célébrant les héros, d'autre part en interprétant les énigmes que les dieux envoyaient aux humains. Ainsi ont été codifiés certains genres tels l'épique, le lyrique, le dramatique,

l'épidictique, etc. L'autre a pris naissance dans la Grèce classique et son essor dans la Rome cicéronienne ; elle est apparue comme une réponse aux besoins de gérer la vie de la cité et les conflits commerciaux, faisant de la parole publique un instrument de délibération et de persuasion juridique et politique.

**Dans la tradition littéraire**, les genres sont censés permettre de repérer et de classer les différents textes littéraires, qu'ils appartiennent à la prose ou à la poésie. Mais cela s'est fait tout au long de cette tradition littéraire selon des critères qui ne sont pas tous de même nature.

- Des critères à la fois de composition, de forme et de contenu qui distinguent les genres : poésie, théâtre, roman, essai. Puis, à l'intérieur de ceux-ci, le *sonnet*, l'*ode*, la *ballade*, le *madrigal*, le *lai*, la *stance*, etc., pour la poésie ; l'*épique*, l'*élégiaque*, etc., pour le récit ; la *tragédie*, le *drame*, la *comédie*, etc., pour le théâtre.

- Des critères renvoyant à différentes façons de concevoir la représentation de la réalité, définies à travers des textes ou des manifestes ayant pour fonction de fonder des écoles, et qui ont correspondu à des périodes historiques : les genres *romantique*, *réaliste*, *naturaliste*, *surréaliste*, etc.

- Des critères renvoyant à la structure des textes et particulièrement à leur organisation énonciative : le *fantastique*, l'*autobiographie*, le *roman historique*, etc.

Le problème posé par ces classifications est qu'un même type de texte peut cumuler plusieurs de ces critères de façon homogène (la *tragédie*, au XVII<sup>e</sup> siècle, sous forme théâtrale, à structure particulière) ou hétérogène (le *fantastique* que l'on peut trouver à différentes époques, sous différentes formes, dans différentes structures).

**En sémiotique, analyse du discours et analyse textuelle**, on retrouve cette notion appliquée également à des textes non-littéraires. Mais ici coexistent, voire s'opposent, différentes définitions qui témoignent chacune du positionnement théorique auquel elles se rattachent. Bien qu'il soit difficile de classer ces différents positionnements, on distinguera plusieurs points de vue.

- *Un point de vue fonctionnel* développé par certains analystes, qui essaient d'établir des fonctions\* de base de l'activité langagière à partir desquelles les productions textuelles peuvent être classées selon le pôle de l'acte de communication vers lequel elles sont orientées.

Ainsi en est-il des fonctions du schéma de la communication proposées par R. Jakobson (1963) : fonctions *émotive, conative, phatique, poétique, référentielle* et *métalinguistique*, ou, mais de façon différente car davantage sociologisées, les fonctions proposées par M.A.K. Halliday (1973) : fonctions *instrumentale, interactionnelle, personnelle, heuristique, imaginative, idéationnelle, interpersonnelle, etc.*, ou par G. Brown et G. Yule (1983) : fonctions *transactionnelle* et *interactionnelle*.

- *Un point de vue énonciatif* initié par É. Benveniste (1966) qui, en s'appuyant sur l'« appareil formel de l'énonciation », a proposé une opposition entre *discours* et *histoire* – souvent reformulée en *discours* vs *récit*. Dans le prolongement de ce point de vue se sont développées des analyses tentant de décrire les genres à travers les caractéristiques formelles des textes et en rassemblant les marques les plus récurrentes. Pour J.-C. Beacco et S. Moirand par exemple, il s'agit de « mettre en évidence des régularités ou des invariants des discours au niveau de leur structuration longitudinale (par exemple : structure du paragraphe) ou celui de leurs actualisations langagières (formes des indications métadiscursives, formes de l'intertextualité, formes de présence de l'énonciateur et de l'auditoire...) » (1995 : 47). Pour D. Biber (1989), un relevé statistique de traits grammaticaux lui permet de construire une typologie\* des discours : *interaction interpersonnelle, interaction informative, etc.*

- *Un point de vue textuel* davantage tourné vers l'organisation des textes, cherchant à définir la régularité compositionnelle de ceux-ci en proposant, par exemple comme le fait J.-M. Adam, un niveau intermédiaire entre la phrase et le texte appelé *séquentiel\** ayant une valeur prototypique de récit, description, argumentation, etc. : « Les séquences sont des unités compositionnelles à peine plus complexes que de simples périodes avec lesquelles elles se confondent même parfois » (Adam 1999 : 82). Plusieurs auteurs parlent à ce propos de « genres textuels ».

- *Un point de vue communicationnel*, en donnant à ce terme un sens large, bien qu'avec des orientations différentes. Pour M. Bakhtine (1984 : 267) par exemple, les genres dépendent de la « nature communicationnelle » de l'échange verbal, ce qui lui permet de distinguer deux grandes catégories de base : des productions « naturelles », spontanées, appartenant à des « genres premiers » (ceux de la vie quotidienne), et des productions « construites », institutionnalisées,

appartenant à des « genres seconds » (ceux des productions élaborées, littéraires, scientifiques, etc.) qui dériveraient des premiers. Pour D. Maingueneau et F. Cossutta, il s'agit de repérer et décrire « des types de discours qui prétendent à un rôle [...] fondateur et que nous appelons *constituants* » (1995 : 112), dont la finalité « symbolique » est de déterminer les valeurs d'un certain domaine de production discursive. « Sont constituants essentiellement les discours religieux, scientifique, philosophique, littéraire, juridique » (*ibid.*). Pour P. Charaudeau, qui cherche à ancrer le discours dans le social, mais dans une filiation plus psychosociologique, il s'agit de déterminer les genres au point d'articulation entre « les contraintes situationnelles déterminées par le *contrat* global de communication », « les contraintes de l'*organisation discursive* » et « les caractéristiques des *formes textuelles* » repérables par la récurrence des marques formelles (Charaudeau 2000 b). Mais, pour cet auteur, les caractéristiques des discours dépendent essentiellement de leurs conditions de production situationnelles\* où sont définies les contraintes qui déterminent les caractéristiques de l'organisation discursive et formelle, les genres de discours sont des « genres situationnels ».

La diversité des points de vue montre la complexité de la question des genres, jusques et y compris les dénominations puisque certains parlent de « genres de discours », d'autres de « genres de textes », d'autres encore de « types de textes » : J.-M. Adam oppose « genres » et « types de textes » (1999) ; J.-P. Bronckart oppose « genres de textes et types de discours » (1996) ; D. Maingueneau distingue, dans des rapports d'enchéassement, « type de texte », « hypergenre » et « genre de discours » (1998) ; P. Charaudeau distingue des « genres et sous-genres situationnels » et, à l'intérieur de ceux-ci, des variantes de genres de discours (2001).

On voit que, pour définir cette notion, tantôt est pris en compte, de façon préférentielle, l'*ancrage social* du discours, tantôt sa *nature communicationnelle*, tantôt les *régularités compositionnelles* des textes, tantôt les *caractéristiques formelles* des textes produits. On peut penser que ces différents aspects sont liés, ce qui crée d'ailleurs des affinités autour de deux orientations majeures : celle qui est plutôt tournée vers les textes justifiant la dénomination « genres de texte », celle plutôt tournée vers les conditions de production du discours justifiant la dénomination « genres de discours ».